



## **Journée d'étude ATHAREP – CNRS Du jeudi 15 mars 2007**

**En partenariat avec le CNRS et avec le soutien de la ville de Paris**

### **Quelle politique de protection des personnes handicapées en Europe et dans le monde ?**

L'Union Européenne a déclaré 2007 « année européenne de l'égalité des chances ». L'Organisation des Nations Unies a adopté le 13 décembre 2006 une convention internationale sur le droit des personnes handicapées ouverte à la signature des États au 30 mars 2007. Prenant appui sur ces deux initiatives majeures, l'ATHAREP se propose de consacrer sa journée d'étude de 2007 aux protections internationales, européennes et comparées de la personne handicapée. Devant l'ampleur des thèmes abordés par cette journée, le public invité couvre l'ensemble des domaines d'action du handicap : les personnes handicapées elles-mêmes, les chercheurs et les enseignants-chercheurs, les pouvoirs publics, les associations concernées, les institutions concernées et naturellement les responsables de ressources humaines du secteur public et du secteur privé, tous désireux de s'informer sur les mécanismes internationaux de protection des personnes handicapées. La diversité de cet auditoire conduit les intervenants à envisager leurs propos selon le triptyque suivant : état des lieux, analyse et prospective. La journée d'étude s'inscrivant dans la pluridisciplinarité, les intervenants viennent d'horizons divers. Des représentants d'institutions internationales (Union européenne), des pouvoirs publics, du monde de l'enseignement et de la recherche et du secteur associatif.

La protection de la personne handicapée a relevé pendant longtemps de l'action caritative. La mise en place de politiques publiques en ce domaine remonte pour les plus anciennes au XIX<sup>ème</sup> siècle. Ces politiques se sont développées naturellement à l'échelle nationale. Sur le plan international, les pratiques, notamment éducatives, en matière de handicap ont connu une expansion spontanée. Il en est ainsi de la langue des signes pour les personnes déficientes auditives ou du braille pour les personnes déficientes visuelles. Aujourd'hui, on constate le passage d'une politique sectorielle (éducative par exemple) à la mise en œuvre de véritables systèmes d'ensemble de protection des personnes handicapées.

Depuis la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, les organisations représentatives de personnes handicapées et les États ont pris la mesure de la nécessité de mettre en place des mécanismes internationaux de protection des personnes handicapées. Certains de

ces mécanismes bénéficient directement aux personnes handicapées sans qu'il y ait besoin de texte national de transposition, à l'image de la Convention européenne des droits de l'homme. La base naturelle des déclarations, recommandations et conventions internationales relatives au handicap réside dans les droits de l'homme : droit à la dignité, droit à l'égalité, droit à la non-discrimination... Les droits de l'homme en question proviennent eux-mêmes d'horizons divers : la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, la Déclaration universelle des droits de l'homme ou encore la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme. Un autre pilier des systèmes internationaux de protection des personnes handicapées tient dans les droits nationaux. C'est à partir de leurs politiques nationales, de leurs modèles nationaux que les négociateurs des différentes conventions internationales portant sur les personnes handicapées mettent au point les règles universelles.

Quels sont précisément les mécanismes internationaux de protection des personnes handicapées ? À cette question, deux types de réponse paraissent émerger : d'une part, il y a les conventions de portée générale envisageant globalement des règles de protection des personnes handicapées : des déclarations et recommandations des Nations Unies, la Convention de l'ONU récemment adoptée, la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne de 2001 et la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme de 1950 ; d'autre part, on recense les textes de portée sectorielle qui envisagent tel ou tel aspect de la protection de la personne handicapée : la convention de l'OIT de 1983 relative au reclassement des travailleurs handicapés, la directive communautaire de 2000 relative à l'égalité de traitement dans l'emploi... Pour autant, les modèles nationaux ne sont pas relégués à l'arrière-plan. Tel ou tel État s'inspire de règles en vigueur dans tel autre État pour développer sa politique de protection de la personne handicapée. Il est courant de vanter dans le sud de l'Europe le modèle scandinave de protection de la personne handicapée.

Au concret, la journée d'étude se donne l'objectif d'informer, d'analyser et de proposer. Elle entend explorer le modèle international de protection de la personne handicapée proposé par l'ONU, ceux initiés par l'Union européenne à travers ses règlements, directives, recommandations et jurisprudence, mais aussi celui provenant du Conseil de l'Europe avec la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme de 1950 et de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme. Ensuite, une comparaison des systèmes de protection s'impose car de la comparaison naissent la discussion et le progrès. On évoque volontiers la discrimination positive pratiquée aux États-Unis et la question peut être posée de savoir si l'acculturation de ce système dans d'autres régions du monde s'avère opportune au profit des personnes handicapées. Une fois l'exposé des modèles réalisé et les comparaisons effectuées, il convient de décliner le propos dans le domaine spécifique du travail des personnes handicapées.

Le propos se justifie par le but même de l'ATHAREP qui est la promotion professionnelle des personnes handicapées. Les questions de la politique économique visant l'emploi des personnes handicapées et l'analyse sociologique du travail de la personne handicapée ne sont certes pas nouvelles. Il n'est cependant pas habituel de les envisager dans une perspective de comparaison. De même, l'influence du droit international et du droit communautaire sur le travail des personnes handicapées paraît aujourd'hui aller de soi. Mais on s'interroge rarement sur la manière dont les droits nationaux s'approprient (quelquefois par obligation) les

règles internationales de protection des personnes handicapées. Une question inédite réside dans le contrat de travail de la personne handicapée en droit international privé. Quand une personne handicapée signe un contrat de travail impliquant une dimension internationale, par exemple, un français handicapé engagé dans un contrat de travail régi par le droit américain, lequel, du droit américain ou du droit français, s'applique aux modes de compensation de son handicap au travail ? Autre question, l'accessibilité et les aménagements techniques du travailleur handicapé sont des impératifs qui dépassent les frontières en termes factuels. À ne retenir que le cadre de l'Union européenne, comment la question des aides techniques est-elle réglée dans les différents États ? Autant d'interrogations auxquelles tentera de répondre cette journée d'étude.

*Horaires* : 9h00 – 17h00

*Lieu* : Auditorium du CNRS – 3 rue Michel-Ange, 75016 PARIS

*Coordination scientifique* : Augustin BOUJEKA, Président de l'ATHAREP  
- Nathalie DOURNOVO, Vice-présidente de l'ATHAREP

*Comité scientifique* : Nathalie DOURNOVO, Nadine VIGOUROUX,  
Augustin BOUJEKA, Gérard UZAN (administrateurs de l'ATHAREP)

*Renseignements et réservations* : Association ATHAREP - 5-7 place de  
l'amphithéâtre, 75014 PARIS

*Organisation* : Deborah BLICQ, Directrice exécutive de l'ATHAREP,  
Audrey MALLEJAC, Assistante de direction de l'ATHAREP

Téléphone : 01 53 61 12 58 / Fax : 01.43.22.61.29.

Courriel : [atharep@cnrs-dir.fr](mailto:atharep@cnrs-dir.fr)

Site : [www.atharep.org](http://www.atharep.org)

# PROGRAMME

*Matinée* : Les modèles de protection des personnes handicapées en Europe et dans le monde.

*Sous la présidence de* : Mme H. THOMAS, Professeur de sciences politiques à l'Institut d'Études Politiques d'Aix-en-Provence.

9h00 Allocution d'accueil : M. A. MIGUS, Directeur Général du CNRS

9h10 Ouverture : Mme P. KOMITES, Conseillère du XII<sup>e</sup>, Adjointe au Maire de Paris  
Chargée des personnes handicapées  
M. M. BAZEX, Professeur de droit public à l'Université Paris X Nanterre

## **9h30 1<sup>ère</sup> Table ronde : Des modèles de protection de la personne handicapée dans le monde**

- 1 La protection des personnes handicapées selon l'ONU
  - Présentation générale : M. G. DELVALLÉE, Chargé de mission Santé à la Direction des Nations Unies et des Organisations Internationales au Ministère français des affaires étrangères
  - Point de vue des associations : M. J.-M. BOIVIN, Directeur de la mobilisation et de l'action politique de l'association Handicap International
  
- 2 La protection des personnes handicapées selon l'Union Européenne
  - La politique communautaire de protection des personnes handicapées : Mme W. GOELEN, Chef d'Unité « Intégration des personnes handicapées » à la Commission Européenne
  - Les méthodes marginales de coordination des politiques communautaires en matière de handicap : Mme N. KERSCHEN, Chercheur au CNRS, UMR 7029, IRERP, Université Paris X Nanterre
  
- 3 La protection des personnes handicapées selon le Conseil de l'Europe  
M. A. BOUJEKA, Maître de conférences en droit privé à l'Université Paris X Nanterre, Président de l'ATHAREP

10h45 Discussion avec la salle et pause

## **11h00 2<sup>ème</sup> Table ronde : La comparaison des modèles de protection de la personne handicapée**

- 1 La discrimination positive à destination des personnes handicapées en Europe et aux États-Unis  
Mlle B. RAY, chargée de mission sur la discrimination à l'UNSA

2 Les différents modèles nationaux de protection de la personne handicapée dans l'Union Européenne

- Le modèle suédois de protection des personnes handicapées

M. M. SODER, Professeur de sociologie à l'Université d'Uppsala (Suède)

- Le modèle belge de protection des personnes handicapées

M. J.-F. NEVEN, Juge au Tribunal du travail de Bruxelles, Maître de conférences invité à l'Université catholique de Louvain

3 La protection des personnes handicapées au Maghreb

Mme L. BOUSSAID, Enseignant-chercheur à la Faculté de Droit d'Alger

12h15 Discussion avec la salle

12h30 – 14h00 Pause déjeuner

*Après-midi* : Illustration : la personne handicapée dans l'accès et l'exercice d'un emploi en Europe et dans le monde.

*Sous la présidence de* : M. F.-X. TRAIN, Professeur de droit privé à l'Université Paris X Nanterre

**14h00 3<sup>ème</sup> Table ronde : Les politiques générales de protection du travailleur handicapé en Europe et dans le monde**

1 L'Union européenne dispose-t-elle d'une politique économique de l'emploi des personnes handicapées ?

M. B. KONARÉ, Administrateur de l'ATHAREP

2 Égalité et inégalité au travail pour la personne handicapée : approches transversales

M. J.- M. LATTES, Vice-Président de l'Université Toulouse 1

3 Sociologie comparative du travail des personnes handicapées dans les pays d'Europe

M. D. VELCHE, Chercheur au CTNERHI

4 Sociologie comparée des politiques d'insertion socio-professionnelle des personnes handicapées mentales en France et au Québec (rapport écrit)

M. J. LEGROUX, Étudiant en Master II de sociologie des organisations de l'Université Paris X Nanterre

15h00 Discussion avec la salle

**15h10 4<sup>ème</sup> Table ronde : La mise en œuvre de la protection du travailleur handicapé en Europe et dans le monde**

- 1 L'acculturation du droit international et du droit communautaire dans la fonction publique française en considération de la personne handicapée  
M. H. RIHAL, Professeur de droit public à l'Université d'Angers
- 2 Le contrat de travail de la personne handicapée en droit communautaire et en droit international privé  
Mme F. JAULT-SESEKE, Maître de conférences en Droit privé à l'Université de Rouen
- 3 Les aides techniques pour le travailleur handicapé en Europe  
Mme N. VIGOUROUX, Chercheur au CNRS,UMR 5505,IRIT, Université Toulouse III Paul Sabatier, Administratrice de l'ATHAREP et M. G. UZAN, Chargé d'enseignement et de recherche à l'Université Paris 8, Administrateur de l'ATHAREP

16h10 Discussion avec la salle

16h30 Rapport de synthèse  
M. J.-S. BERGÉ, Professeur de droit privé, co-directeur du Centre d'Études Juridiques Européennes et Comparées (CEJEC) et de l'école doctorale de l'Université Paris X Nanterre